



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 9 février 2024 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 9 février 2024.

- Le prix de l'essence ordinaire diminuera de 2,0 cents le litre.
- Le prix du supercarburant diminuera de 3,0 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 4,0 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 1,0 cent le litre.
- Le prix du propane augmentera de 3,9 cents le litre pour Irving Energy Distribution and Marketing, de 3,0 cents le litre pour Superior Propane, de 3,0 cents le litre pour Island Petroleum et de 4,0 cents le litre pour Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 160,5 et 161,7 cents le litre, tandis que celui du supercarburant sans plomb aux stations libre-service se situera entre 170,5 et 171,7 cents le litre. Le prix du diesel se situera entre 202,9 et 204,0 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 143,9 cents le litre.

Les prix du propane se situeront entre 88,3 et 91,5 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 16 février 2024.